

**CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 24 FEVRIER 2010
A 20 HEURES 30**

Convocation du 18 février 2010
Affichage du 26 février 2010

Le **24 FEVRIER 2010 à 20 h 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux : Michel KOTOVTCHIKHINE, Christophe PIETAK, Alain MOREAU, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Julien DUGAY, Jean-Claude BERGEROT, Robert GERMAIN (pouvoir à Chantal RAVERDEAU), Laurent BONNOTTE, Marcel ROBIN, Christine PICARD, Marie-Chantal COULON, Hugues COQUELLE (pouvoir à Gérard GALLET), Angélique CHALIER (pouvoir à Jean-Claude BERGEROT), Michèle GAUDIN, Micheline BLOT (pouvoir à Michel KOTOVTCHIKHINE), Patrice VICART (pouvoir à Christophe PIETAK), Bernard SALOMEZ, Florence TOUZEAU, Franck CARRASCO, Jean-Pierre HUOT, Robert ITTURALDE.

Absents: Didier GOUDROT (excusé).

Secrétaire de séance : Bernard SALOMEZ.

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 27 janvier 2010. Tous les membres présents signent le registre.

A la demande de Christophe PIETAK, Adjoint aux Finances, le Maire fait part aux membres du conseil, de la suppression des points suivants : comptes administratifs 2009 des budgets annexes, affectations des résultats et transfert des résultats du budget Télétech dans le budget de la commune. Aucune objection n'est faite.

A la demande de Michèle GAUDIN, il est précisé qu'elle s'est abstenue au vote sur l'assainissement des eaux usées lors du précédent conseil en raison du manque d'informations (absence de compte-rendu de la commission travaux).

Autre remarque à propos d'un éventuel retrait de poste à l'école maternelle qui n'a pas été inscrite dans le précédent conseil municipal de janvier 2010 : Robert ITTURALDE proposait d'étendre la convention de l'école maternelle (grande section) avec la mairie de Fontaines. Actuellement, une convention est signée entre Toucy et Fontaines pour les petites et moyennes sections de l'école maternelle.

BUDGETS PRIMITIFS 2010 : TOURINOX, CAMPING, LOTISSEMENT DES CINQ QUARTAUX ET ASSAINISSEMENT

Vu la commission des finances du 19 février 2010,

Mr PIETAK, Adjoint aux finances, présente les différents budgets primitifs annexes :

TOURINOX :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 11 233 €

Le budget primitif TOURINOX 2010 est voté à l'unanimité.

CAMPING :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 8 796 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 7 263 €

Le budget primitif CAMPING 2010 est voté à l'unanimité.

LOTISSEMENT DES CINQ QUARTAUTS :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 757 725 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 689 500 €

Le budget primitif LOTISSEMENT DES CINQ QUARTAUTS 2010 est voté à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 43 056 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 3 578 531 €

Le budget primitif ASSAINISSEMENT 2010 est voté à l'unanimité.

TAXE ASSAINISSEMENT

Vu la commission des finances du 19 février 2010,

Vu les travaux d'assainissement des eaux usées (construction d'un nouveau dispositif de traitement des eaux usées et de 3 bassins de pollution) décidés par délibération n°57 du 7 décembre 2009.

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter la taxe locale d'assainissement afin d'amortir ces nouveaux investissements et rembourser les emprunts.

Après présentation de plusieurs simulations par Christophe PIETAK, Adjoint aux finances, ce dernier propose de fixer la taxe locale d'assainissement à 1.46 € HT par M3 d'eau, applicable au 1^{er} janvier 2011.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, de fixer la taxe locale d'assainissement à 1.46 € HT par M3 d'eau à compter du 1^{er} janvier 2011.

CESSION TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE

Vu la délibération N° 19 du 16 juillet 2009 décidant la vente de la parcelle B 1358 au Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne.

Considérant que ce terrain situé au lieudit « Les Champs des Cinq Quartauts », propriété de la commune de Toucy, a été aménagé dans les années passées en square communal avec des balançoires et que ce bien est entré dans le domaine public.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal le déclassement de ce terrain en domaine privé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, le déclassement du bien

CONVENTION UST OMNISPORTS

Vu la délibération en date du 20 décembre 2002 adoptant la convention de partenariat et en particulier fixant les modalités de la subvention communale avec l'UST

Vu la délibération en date du 15 décembre 2004 modifiant l'article 2 de la convention et décidant de fixer le montant de la subvention annuelle de l'UST.

Considérant le retrait de la section cyclisme et cyclotourisme, l'ajout des sections cardio-stretching, multisport-multibaby, remise en forme musculation et Taïchi Chuan.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr Alain MOREAU, Adjoint aux sports,

ACCEPTE, à l'unanimité, le retrait et l'intégration des sections visées ci-dessus.

DECIDE d'établir la convention avec les nouvelles sections.

PASS FONCIER 2 LOTISSEMENT LES CINQ QUARTAUTS LOT N°33

Vu la délibération N°48 du 28 octobre 2010 décidant de mettre en place le dispositif du Pass Foncier avec Mr et Mme DE WAEGENEIRE pour l'acquisition d'une parcelle de terrain au Lotissement des Cinq Quartauts,

Considérant les nouvelles dispositions du PASS-FONCIER 2.

Mr le Maire rappelle le fonctionnement du PASS-FONCIER. C'est un dispositif qui consiste à différer l'acquisition du terrain en consacrant les premières années de remboursement d'emprunt à l'acquisition du logement.

Il faut réunir les 3 conditions suivantes pour être bénéficiaires :

- Etre primo-accédant de sa résidence principale (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années) ;
- Disposer de ressources inférieures aux plafonds des prêts sociaux de location-accession ;
- Bénéficiaire d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par la Commune dont le montant s'élève à 3 000 € par logement pour un ménage de 3 personnes et moins et 4 000 € par logement pour un ménage de 4 personnes et plus.

Dans notre cas, les acquéreurs du terrain seront Mr et Mme Richard DE WAEGENEIRE, domiciliés 154 Avenue Jean Jaurès 89 400 MIGENNES, et non plus le CIL comme prévu initialement dans la délibération visée ci-dessus.

Considérant le bien fondé de ce dispositif adapté à l'accession sociale à la propriété,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre le terrain situé « Lotissement des Cinq Quartauts » à Toucy, YONNE, cadastré B 1349 (lot n° 33) d'une superficie de 643 M² à Mr et Mme Richard DE WAEGENEIRE pour la somme de 27 687.58 € TTC.

PRECISE que les bénéficiaires d'une subvention d'un montant de 3000 € pour cette opération sont Mr et Mme Richard DE WAEGENEIRE.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette opération.

ADHESION A LA FOURRIERE ANIMALE DE BRANCHES

Le Maire expose les problèmes liés aux animaux errants, notamment les chiens perdus, abandonnés et également les chiens méchants. Les box actuels ne sont plus aux normes et nécessiteraient de nouveaux aménagements. La clinique vétérinaire ne souhaite plus s'occuper des chiens dans ces conditions.

Le Maire informe le conseil municipal d'une éventuelle adhésion à la fourrière animale de Branches pour un coût de 1.20 € par habitant soit 3 206.40 € pour 2672 habitants plus un droit d'entrée égal à la cotisation annuelle. Il rappelle que la question avait été abordée à la communauté de communes qui n'avait pas émis d'avis favorable à cette adhésion et que depuis, 5 communes du canton ont décidé d'adhérer, individuellement à la fourrière de Branches.

Après discussion, le Maire propose de constituer une commission et d'en débattre lors de la réunion de cette commission qui a été fixée au mercredi 24 mars à 18 heures. Se sont inscrits à cette commission : Robert ITURRALDE, Daniel ROBIN, Marie-Chantal COULON, Jean-Pierre HUOT, Alain MOREAU, Gérard GALLET, Michel KOTOVTCHIKHINE, Christophe PIETAK, Jean-Claude BERGEROT, Julien DUGAY, Chantal RAVERDEAU.

QUESTIONS DIVERSES

Les tours de garde des élections régionales des 14 et 21 mars 2010 ont été établis.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Le Maire fait lecture des 2 derniers conseils communautaires qui se sont déroulés à Leugny le 1^{er} février 2010 et à Toucy le 22 février 2010.

Franck CARRASCO tient à faire remarquer que les réunions de commissions se déroulent trop tôt pour les gens qui travaillent (dernière commission des finances : un vendredi à 18 heures.

Prochaines réunions :

- ❖ Lundi 15 mars 2010 Commission des Finances à 12 H 00.
- ❖ Mercredi 17 mars 2010 Commission des Subventions à 14 H 00.
Commission Bulletin à 20 H 00.
- ❖ Lundi 22 mars 2010 Réunion CCAS à 18 H 00.
Conseil Communautaire à 20 H 00 à Villiers St Benoît.
- ❖ Mercredi 24 mars 2010 Commission « fourrière animale » à 18 H 00.
- ❖ Jeudi 25 mars 2010 Commission sécurité Beau Marché à 14 H 00.
- ❖ Samedi 27 mars 2010 Beau Marché.
- ❖ Mercredi 31 mars 2010 Conseil Municipal à 20 H 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres.